



FEDERATION VOILE-AVIRON

Appel à cotisations 2025-2026

Les cotisations et licences 2026 sont appelées à compter du
1^{er} novembre 2025

Tarif

- | | |
|--|-----------------|
| - Cotisation des associations et personnes morales | 80€ |
| - Cotisation des pratiquants individuels | 25€ |
| - Licence assurance annuelle | 15€ par licence |
| - Licence assurance journalière | 5€ par jour |
- La couverture assurance individuelle *optionnelle* **IA sport** + est fixée par la MAIF à **14,15€** par personne pour l'exercice 2025-2026. Les responsables associatifs sont tenus d'informer leurs adhérents de cette option qui leur est proposée par notre assureur. Les licenciés souhaitant souscrire cette assurance complémentaire doivent en informer le secrétariat de leur structure ou celui de la FVA.

Toutes informations complémentaires sur le site de la FVA.

Contrat : <https://voileaviron.org/wp/wp-content/uploads/maif/contrats.pdf>

Garanties standard : <https://voileaviron.org/wp/wp-content/uploads/maif/garanties.pdf>

Notice à l'attention des licenciés et couverture individuelle optionnelle : <https://voileaviron.org/wp/wp-content/uploads/maif/notice-individuelle.pdf>

Coordonnées du trésorier :

Emmanuel MAILLY 51 avenue de Villepreux, 78340 Les Clayes sous bois

Courriel : emmanuelmailly@free.fr

Facture sur demande.

Règlement possible par chèque à l'ordre de la FVA ou par virement bancaire :

RIB FVA : à demander au trésorier

Merci d'adhérer à la FVA !

IMPORTANT : formalités médicales simplifiées

Suite à la LOI n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et au Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021, les formalités médicales associées à la prise de licence sont simplifiées pour les fédérations sportives.

La FVA s'aligne sur ces mesures.

En conséquence :

- **Pour les Mineurs** : il suffit de remplir un questionnaire santé (Questionnaire santé mineurs). Si vous cochez non à toutes les questions, cela suffit. Sinon, il faudra voir votre médecin et fournir un certificat médical.
- **Pour les Majeurs en catégorie loisirs (cas général)** : il faut fournir un certificat médical lors de la première adhésion. Les fois suivantes, le questionnaire suffit.
- **Pour les Majeurs en catégorie compétition** (une compétition est un événement chronométré ou avec classement, **concerne les participants à l'ACI essentiellement**) : fournir un certificat médical à la première adhésion puis tous les 3 ans, entre-temps le questionnaire santé majeur.

Questionnaire santé majeur : https://voileaviron.org/wp/wp-content/uploads/inscription/FVA-questionnaire_de_sante_MAJEUR.pdf

Questionnaire santé mineur : https://voileaviron.org/wp/wp-content/uploads/inscription/FVA-questionnaire_de_sante_MINEUR.pdf

Note importante : Afin de respecter le secret médical, le questionnaire de santé renseigné ne doit pas être remis à la FVA ni à l'association membre, **seule l'attestation santé en bas de questionnaire est à transmettre**. Voir les documents en annexe.

Les associations membres de la FVA peuvent imposer des mesures plus contraignantes à leurs adhérents.

Procédure

- Pratiquant individuel :
 - o Remplir (lisiblement !!) le bulletin d'adhésion individuel
 - o Fournir l'attestation santé jointe au questionnaire santé ou le certificat médical (1^{ère} adhésion majeur ou compétition)
 - o Effectuer le règlement (cotisation 25 € + 1 licence/personne = 15 € = 40€) par chèque ou virement
 - o Ajouter au besoin l'assurance complémentaire 14,15 €/personne
 - o Envoi au trésorier par courrier ou email
- Association :
 - o remplir le bulletin d'adhésion associatif
 - o Remplir le fichier Excel contenant les demandes de licences de vos membres.
 - o **L'association membre doit s'assurer de la remise de l'attestation santé ou du certificat médical à son niveau.**
 - o Effectuer le règlement (80 € + 15€/licencié ou n licences journalières à 5 € vendues par carnet de 5 ou 10 licences).
 - o Ajouter au besoin l'assurance complémentaire 14,15 €/personne
 - o Envoi au trésorier par courrier ou email